

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dernière mise à jour : 26/02/2024

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (les "**CGVU**") sont conclues entre :

La société LEGITBEE, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le n° 890 006 299, dont le siège social est situé 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille, ci-après dénommée « LEGITBEE », et

Le Client, agissant dans le cadre de son activité à des fins professionnelles, pour son compte et celui de ses Utilisateurs professionnels le cas échéant, ci-après dénommé le « **Client** ».

Et concernant la mise à disposition au Client, et l'accès par les Utilisateurs professionnels, d'une plateforme SaaS développée et commercialisée par LEGITBEE sous le même nom (la "**Solution**").

LEGITBEE et le Client sont chacun une « Partie » et ensemble les « Parties ».

La souscription à la Solution par le Client et l'accès à la Solution par les Utilisateurs professionnels s'effectuent exclusivement en ligne sous forme de licence d'utilisation par abonnement. Le Client est invité à lire attentivement les présentes CGVU communiquées en ligne par LEGITBEE avant de les accepter ou d'accéder à la Solution. Les présentes CGVU gouvernent également toute utilisation de la Solution pendant une période d'essai (POC).

1. DÉFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les CGVU ou dans tout autre document émanant de LEGITBEE telle que la Politique de Confidentialité et inversement.

- **Abonnements particuliers** : désigne un type d'Offres particuliers par abonnement que le Client prend en charge.
- **Abonnements professionnels** : désignent les différentes formules d'abonnements proposées par LEGITBEE au Client et lui conférant un Droit d'utilisation de la Solution.
- **Anomalie** : désigne tout dysfonctionnement de la Solution, y compris purement technique, qui est reproductible et imputable à la Solution, et qui empêche l'accès ou l'utilisation normale de tout ou partie des fonctionnalités de la Solution ou qui affecte ses résultats.
- **Client** : un indépendant (personne physique exerçant une activité économique pour son propre compte) ou une personne morale représentée par toute personne physique habilitée aux fins d'acceptation des CGVU, cocontractant de LEGITBEE au titre des Conditions.
- **Compte Client** : désigne un compte créé par LEGITBEE à partir des informations fournies par le Client, afin de permettre au Client d'accéder à la Solution, conformément à l'article 4.3.
- **Compte Utilisateur particulier** : désigne un compte créé par un Utilisateur particulier afin d'utiliser la Solution suite à l'invitation du Client ou la prise en charge d'une Offre particulier par le Client.
- **Compte Utilisateur professionnel** : désigne un compte créé pour un Utilisateur professionnel autorisé par le Client aux fins d'utilisation de la Solution.

- **Conditions Générales de Vente et d'Utilisation** ou **Conditions** ou **CGSU** : désigne les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation et leurs annexes ainsi que le Devis et tout autre document qui aurait été porté à la connaissance du Client à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution des Conditions.
- **Destinataires** : désignent la ou les personnes physiques dont les données d'identité civile et les coordonnées sont renseignées par l'Utilisateur particulier dans la Solution, ainsi que le notaire en charge de la succession de l'Utilisateur particulier, auxquelles LEGITBEE s'engage à laisser accessibles et/ou communiquer les Données de l'Utilisateur particulier associés, selon ses instructions (directives numériques) renseignées dans la Solution.
- **Documentation** : désigne la description des spécifications et du mode d'utilisation de la Solution, y compris toute documentation communiquée au Client ou mise en ligne sur le Site Internet de LEGITBEE concernant la Solution ou l'un quelconque de ses composants (par exemple via la Plateforme d'Assistance en Ligne), y compris tout ajout, mise à jour ou modification de celle-ci. Toute autre documentation est exclue, notamment la documentation commerciale, promotionnelle et/ou de formation.
- **Données de l'Utilisateur particulier** : désignent les données et fichiers renseignés, transmis, collectés, soumis, conservés, envoyés ou reçus par l'Utilisateur particulier dans le cadre de l'utilisation de la Solution. Celles-ci peuvent inclure des Données à Caractère Personnel.
- **Données du Client** : désignent les données saisies, renseignées, transmises, collectées, soumises, conservées, envoyées ou reçues par le Client et ses Utilisateurs professionnels dans le cadre de l'utilisation de la Solution et/ou de l'exécution des présentes Conditions ou issues de l'utilisation par le Client et ses Utilisateurs de la Solution. Celles-ci peuvent inclure (sans s'y limiter) des données patrimoniales et financières et des Données à Caractère Personnel.
- **Données à Caractère Personnel de l'Utilisateur particulier** : toute information contenue dans les Données de l'Utilisateur particulier se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.
- **Données à Caractère Personnel du Client** : toute information contenue dans les Données du Client se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.
- **Droit d'Utilisation** : le droit d'utilisation de la Solution concédé par LEGITBEE au Client et à ses Utilisateurs professionnels, tel que décrit à l'article 4 des CGVU.
- **Information Confidentielle** : désigne toute information quelle qu'en soient la nature (commerciale, industrielle, technique, financière, etc...), divulguée par une Partie, ses salariés, sous-traitants et conseils, (ci-après désignée la « Partie Divulgateur ») à l'autre Partie, ses salariés, sous-traitants, et conseils (ci-après désignée le « Destinataire ») liée aux présentes Conditions, par écrit, oralement ou dans le cadre d'un audit. Les Informations Confidentielles des Parties incluent, sans limitation, les Données personnelles, la Documentation, la Solution, tous les codes de la Solution, tous les programmes d'ordinateurs fournis avec la Solution et tous les algorithmes, méthodes, techniques, et procédés divulgués ou utilisés dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions. Les Informations Confidentielles n'incluent pas les informations qui (a) ont été développées de façon indépendante par le Destinataire sans utilisation d'Informations Confidentielles émanant de la Partie Divulgateur, (b) sont portées à la connaissance du Destinataire, sans restriction, par un tiers qui avait le droit de divulguer ces informations, (c) appartenaient au domaine public au moment de leur divulgation ou sont tombées dans le domaine public non pas du fait d'un acte ou d'une omission du Destinataire, ou (d) étaient légitimement connues du Destinataire, sans restriction, au moment de leur divulgation.
- **Mise à jour** : des versions partielles ou complètes successives de la Solution pouvant comporter notamment des corrections d'Anomalies, des adaptations et/ou des améliorations, fournies par LEGITBEE dans le cadre des présentes CGVU.

- **Offres particuliers** : désignent les formules payantes offrant des fonctionnalités aux Utilisateurs particuliers que le Client prend en charge.
- **Offre permanente** : désigne un type d'Offres particuliers réservé aux Clients notaires payée en un paiement forfaitaire libérateur.
- **Parties** : désignent LEGITBEE et son co-contractant au titre des Conditions, à savoir le Client et ses Utilisateurs particuliers, le cas échéant.
- **Période d'Abonnement particulier** : désigne la durée du droit d'utilisation de la Solution conféré à l'Utilisateur particulier en vertu des présentes Conditions.
- **Période d'Abonnement professionnel** : désigne la durée du droit d'utilisation de la Solution conféré au Client en vertu des présentes Conditions.
- **Services** : désigne les services proposés par LEGITBEE et accessibles après souscription à un Abonnement professionnel, permettant au Client et aux Utilisateurs professionnels de fournir aux Utilisateurs particuliers une solution de gestion de leur patrimoine et de planification de leur succession.
- **Services afférents** : les services afférents à la fourniture de la Solution par LEGITBEE au Client, à savoir les Services de Support, d'accompagnement, de formation, de maintenance, de recherche et développement, d'évolution et d'optimisation de la Solution.
- **Service en ligne tiers** : un service en ligne mis à disposition par un tiers, connecté à la Solution par le biais de connecteurs fournis par LEGITBEE, et permettant d'agréger dans la Solution des données issues de ce service et/ou d'exporter des Données du Client vers ce service.
- **Site Internet** : désigne le site Internet de LEGITBEE dont l'URL est <https://legitbee.com/> ou tout autre adresse qui viendrait à la remplacer.
- **Solution** : la plateforme SaaS dont les fonctionnalités sont décrites en Annexe 1 développée et commercialisée par LEGITBEE y compris les Mises à jour, accessible au Client et les Utilisateurs professionnels à l'adresse url suivante : <https://pro.legitbee.com/>, aux Utilisateurs particuliers à l'adresse url suivante : <https://app.legitbee.com/>, et pour laquelle le Client dispose du Droit d'Utilisation en vertu des présentes CGVU et l'Utilisateur particulier en vertu des Conditions Générales de Service et d'Utilisation.
- **Utilisateurs particuliers** : désignent les personnes physiques majeures, particuliers, utilisateurs de la Solution à des fins de gestion de leur patrimoine et d'anticipation successorale, invitées par le Client, les Utilisateurs professionnels ou les Partenaires, dont l'abonnement est ou non pris en charge par le Client, ou ayant désigné le Client ou l'Utilisateur professionnel comme conseiller dans l'application, et qui acceptent les Conditions Générales de Service et d'Utilisation.
- **Utilisateur Particulier Affilié** : désigne un Utilisateur particulier qui s'est créé un compte Legitbee grâce à un lien d'invitation/affiliation envoyé par un Partenaire ou un Client de Legitbee.
- **Utilisateur Particulier Conseillé** : désigne un Utilisateur particulier ayant désigné le Client ou l'un de ses Utilisateurs professionnels comme Conseiller dans la Solution.
- **Utilisateur Particulier Pris en Charge** : désigne un Utilisateur particulier dont l'offre particulier est prise en charge par un Client.
- **Utilisateurs professionnels** : désignent les utilisateurs de la Solution personnes physiques autorisés par le Client et agissant sous sa responsabilité, c'est-à-dire soit des salariés, prestataires, collaborateurs ou mandataires sociaux du Client agissant dans le cadre de leur contrat de travail, mandat social ou engagement auprès du Client. Les Utilisateurs

professionnels disposent d'un droit d'usage de la Solution conféré par le Client et sous la responsabilité du Client.

2. OBJET DES CGVU, ACCEPTATION, DUREE

2.1. Objet des CGVU

Les CGVU ont pour objet de déterminer et encadrer les modalités aux termes desquelles (i) LEGITBEE fournit un Droit d'Utilisation de la Solution au Client et aux Utilisateurs professionnels et (ii) le Client et les Utilisateurs accèdent et utilisent la Solution.

Les Conditions sont applicables au Client et à l'Utilisateur professionnel à compter de leur acceptation et pendant toute la durée de l'Abonnement professionnel.

Le Client et l'Utilisateur professionnel pourront retrouver une copie des Conditions applicables sur un support durable, à savoir en format PDF, sur le Site Internet, et pourront à tout moment le consulter, le stocker ou l'imprimer.

2.2. Acceptation des Conditions par le Client

Les Conditions sont communiquées et soumises à l'acceptation du Client lors de la création du Compte Client. Tout accès et/ou utilisation de la Solution par le Client et les Utilisateurs professionnels suppose l'acceptation sans réserve et le respect de l'ensemble des termes des CGVU.

La personne physique acceptant les Conditions au nom du Client certifie qu'elle a pleine capacité et tous pouvoirs pour s'engager et engager le Client au titre des Conditions.

Le Client s'engage à ce que tout Utilisateur professionnel accepte sans réserve et respecte les Conditions. Le Client reconnaît avoir fait, avant de s'engager, toutes les vérifications d'usage et déclare avoir reçu toutes les informations nécessaires lui permettant d'établir la conformité de la Solution à ses besoins.

2.3. Acceptation des Conditions par l'Utilisateur professionnel

Les Conditions sont communiquées à l'Utilisateur professionnel lors de la création de son Compte Utilisateur professionnel, préalablement à la mise à disposition de la Solution et sont accessibles par l'Utilisateur professionnel via le Site Internet. En visionnant, en utilisant ou en accédant à tout ou partie de la Solution, l'Utilisateur reconnaît avoir lu, compris et accepté les Conditions générales d'Utilisation. Toute personne physique qui n'accepte pas ces Conditions s'interdit de visionner, utiliser ou accéder à la Solution.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

3.1. Hiérarchie

Les documents contractuels sont, par ordre décroissant :

- les éventuels avenants aux CGVU ;
- les CGVU ;

Ces documents contractuels s'expliquent mutuellement. Toutefois, en cas de contradiction entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu entre les parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation. En cas de contradiction entre les termes des documents de même ordre, les derniers documents en date prévaudront sur les autres.

Nonobstant les règles d'interprétation des contrats définies dans le Code civil, il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :

- obligation par obligation ;
- ou, à défaut, alinéa par alinéa ;
- ou, à défaut, article par article.

3.2. Version

La version des Conditions applicable au Client est celle en vigueur au jour de l'acceptation par le Client, telle qu'éventuellement modifiée par la suite dans les conditions décrites ci-dessous.

3.3. Modification

Les Conditions pourront être modifiées par LEGITBEE, qui notifiera toutes modifications au Client deux (2) mois avant leur entrée en vigueur. Cette notification devra être communiquée par écrit et pourra être communiquée par courrier électronique ou via la Solution.

3.4. Acceptation ou refus des modifications par le Client

En cas de désaccord du Client d'une ou plusieurs modifications, le Client pourra résilier sans frais et de plein droit les Conditions avec un préavis d'un (1) mois à compter de la réception par LEGITBEE de sa demande de résiliation. Cette résiliation sera le recours exclusif du Client. Si LEGITBEE ne reçoit pas de demande de résiliation dans le mois suivant la notification des modifications, le Client et ses Utilisateurs professionnels seront réputés avoir accepté ces modifications. Les Conditions dans leur version modifiée remplaceront la version précédente aux fins de leur exécution. En cas de modification des Conditions rendue nécessaire par la loi ou par tout règlement, les Conditions seront réputées modifiées de plein droit, et LEGITBEE informera le Client des modifications apportées aux Conditions, étant entendu que le Client demeurera libre de résilier les Conditions dans les conditions de l'article 9.1.2 des Conditions.

3.5. Acceptation ou refus des modifications par l'Utilisateur professionnel

En cas de désaccord de l'Utilisateur professionnel d'une ou plusieurs modifications, l'Utilisateur professionnel devra cesser immédiatement d'utiliser la Solution. Si l'Utilisateur continue d'accéder à la Solution après l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant la notification écrite des modifications, l'Utilisateur professionnel sera réputé avoir accepté ces modifications et les Conditions dans leur version modifiée remplaceront leur version précédente aux fins de son exécution.

4. ACCES ET UTILISATION

4.1. Droit d'Utilisation de la Solution.

Sous réserve de l'acceptation par le Client des Conditions et du paiement du prix de l'abonnement, LEGITBEE concède au Client, qui l'accepte, un droit limité, non-exclusif, non-cessible et personnel d'utilisation par ses Utilisateurs professionnels de la Solution et de ses Mises à Jour conformément aux Conditions et à la Documentation. Le Droit d'Utilisation est concédé au Client et aux Utilisateurs professionnels pour la France à compter de la date de mise à disposition de la Solution et jusqu'à l'expiration ou la résiliation des Conditions pour quelque cause que ce soit ("Période d'Abonnement professionnel"), dans la limite de la durée du droit d'auteur en France.

4.2. Accès à la Solution.

La Solution est accessible par le Site Internet (en cliquant sur le bouton “se connecter”) ou directement à l’URL <https://app.legitbee.com/>. Le Client reconnaît, pour le compte de ses Utilisateurs et pour son propre compte :

- qu’il dispose de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser la Solution, en particulier qu’il dispose d’un accès à Internet, préalablement souscrit chez le fournisseur de son choix, dont le coût est à sa charge.
- que la qualité et la fiabilité des transmissions dépendent des infrastructures de réseaux sur lesquelles les transmissions circulent, et sont aléatoires, ceci pouvant conduire à des pannes ou des saturations des réseaux, plaçant le Client dans l’incapacité d’accéder à la Solution ;
- qu’il lui appartient d’assurer la sécurité de son équipement terminal et des Données du Client, logiciels ou tout autre équipement à sa disposition, notamment contre toute contamination par virus ou tentative d’intrusion dont il pourrait être victime ;
- que tout équipement connecté au Site Internet ou à la Solution est et demeure sous son entière responsabilité, notamment en cas de dommage résultant directement ou indirectement de sa connexion au Site Internet ou à la Solution.
- qu’il est responsable de l’accès et de l’usage par ses Utilisateurs professionnels de la Solution et se porte garant du respect des CGVU par ses Utilisateurs professionnels

4.3. Compte Client

L’accès et l’utilisation de la Solution par le Client nécessite que LEGITBEE crée un compte client au moyen des informations communiquées par le Client. Pour ce faire, le Client doit remplir le formulaire requis sur la page correspondante. Les données demandées sont collectées aux fins de constitution d’un Compte Client et de fourniture de la Solution. Les informations renseignées doivent être complètes, exactes et à jour, ce dont le Client se porte garant. En cas de modification de l’une des informations renseignées, le Client s’engage à mettre à jour ses informations afin de maintenir leur exactitude. Le Client demeure l’unique responsable de l’usage qui pourrait être fait de son Compte Client, sauf en cas de violation de données résultant d’un manquement de LEGITBEE. Le Client s’engage à conserver son mot de passe strictement confidentiel et à avertir immédiatement LEGITBEE si celui-ci venait à être compromis ou divulgué. L’adresse e-mail liée au Compte Client doit rester valide aussi longtemps que le Compte Client existe afin que le Client puisse utiliser la Solution.

Une fois le Compte Client créé, les Utilisateurs professionnels du Client pourront créer leur Compte Utilisateur professionnel et accéder à la Solution.

4.4. Compte Utilisateur professionnel

L’utilisation de la Solution par un Utilisateur professionnel nécessite que l’Utilisateur professionnel crée un Compte Utilisateur professionnel. Pour ce faire, l’Utilisateur professionnel doit remplir le formulaire requis sur la page correspondante, en le complétant notamment avec son nom et son prénom, une adresse e-mail valide et un mot de passe. Chaque Compte Utilisateur professionnel est spécifique à l’adresse mail indiquée et ne pourra être partagé à d’autres Utilisateurs professionnels. Les données demandées sont collectées aux fins de constitution d’un Compte Utilisateur professionnel et de la fourniture de la Solution et des Services. Les informations renseignées doivent être complètes, exactes et à jour, ce dont le Client et l’Utilisateur professionnel se portent garant. En cas de modification de l’une des informations renseignées, l’Utilisateur professionnel s’engage à mettre à jour ses informations afin de maintenir leur exactitude. L’Utilisateur professionnel demeure l’unique responsable de l’usage qui pourrait être fait de son Compte Utilisateur professionnel, et s’engage par conséquent à conserver son mot de passe strictement confidentiel et à avertir immédiatement LEGITBEE si celui-ci venait à être compromis ou divulgué. L’adresse e-mail indiquée doit rester valide aussi longtemps que le Compte Utilisateur existe afin que l’Utilisateur puisse accéder à la Solution.

4.5. Restrictions au Droit d’Utilisation

Le Client est autorisé à utiliser la Solution uniquement dans le cadre du Droit d’Utilisation et dans les limites des choix d’abonnement effectués par le Client à l’occasion de la conclusion des Conditions.

Le Client s'interdit et interdit à ses Utilisateurs professionnel de (i) donner en nantissement, grever d'une charge, partager, louer, vendre, divulguer les identifiants de connexion, ou de mettre à disposition de toute autre manière la Solution à tout tiers n'étant pas un Utilisateur professionnel ou un Utilisateur particulier, (ii) créer ou permettre à quiconque de créer tout programme informatique substantiellement similaire à la Solution, (iii) utiliser la Solution pour un objet autre que professionnel, en particulier pour des besoins autres que les seuls besoins de son activité professionnelle stricte, (iv) procéder à une ingénierie inverse, désassembler, décompiler ou tenter de découvrir le code source de la Solution, (v) de copier, reproduire, fabriquer, imiter, créer des œuvres dérivées, traduire, localiser, porter ou modifier de toute autre manière le code source et/ou la structure de la base de données de la Solution, ou d'engager toute autre personne pour réaliser des activités similaires, et (vi) poursuivre, attaquer, compromettre, intenter un procès, prendre ou omettre de prendre toutes mesures susceptibles de porter atteinte à tous droits, titres ou intérêts de LEGITBEE sur la Solution.

4.6. Suspension du Droit d'Utilisation

LEGITBEE se réserve le droit de suspendre le Droit d'Utilisation du Client ou de tout Utilisateur professionnel ou particulier (i) dans l'hypothèse d'une violation des Données du Client ou d'une faille de sécurité, afin de protéger les Données du Client jusqu'à ce que l'atteinte ait cessé, (ii) pour tout manquement du Client ou de l'Utilisateur professionnel aux Conditions ou (iii) pour tout acte ou omission que LEGITBEE juge inapproprié ou perturbateur pour la Solution ou pour tout autre Utilisateur professionnel ou particulier ou Client. Dans la mesure du possible et sauf situation d'urgence, LEGITBEE accordera au Client un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la notification faite par LEGITBEE du manquement pour remédier au manquement avant de suspendre le Droit d'Utilisation de la Solution. Ce délai pourra être prolongé avec l'accord écrit de LEGITBEE. Dans cette hypothèse, les Parties coopéreront afin de résoudre le problème dans un délai raisonnable, et LEGITBEE redonnera au Client l'accès à la Solution dans les meilleurs délais.

4.7. Abonnements professionnels

Les fonctionnalités susceptibles d'être fournies, selon l'abonnement professionnel souscrit, au Client et à ses Utilisateurs professionnels à la date d'acceptation des présentes Conditions sont accessibles en Annexe 1 des présentes.

Le Client accepte et reconnaît que :

- Les Services sont susceptibles d'évoluer et que la liste actualisée et opposable au Client et à l'Utilisateur professionnel sera la dernière liste accessible depuis la section « Abonnement » de la Solution. Certaines fonctionnalités supplémentaires susceptibles d'être incluses à l'avenir dans l'Abonnement professionnel souscrit par le Client peuvent être soumises à des conditions spécifiques qui seront accessibles en ligne sur ce même lien, ce que le Client accepte et reconnaît
- Pour bénéficier des Services fournis par Legitbee, les Utilisateurs particuliers doivent être majeurs et disposer d'un compte FranceConnect ; ils doivent également donner expressément leur consentement, conformément à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour mandater LEGITBEE à mettre en œuvre les directives particulières enregistrées au sein de la Solution

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

5.1. Propriété intellectuelle de LEGITBEE

La Solution est une œuvre de l'esprit au sens du Code de la Propriété Intellectuelle. A ce titre, LEGITBEE, en sa qualité de titulaire des droits d'auteur sur la Solution, est investie de droits à caractères moraux et patrimoniaux. LEGITBEE détient et conserve tous les droits et titres de propriété intellectuelle relatifs à la Solution, y compris l'ensemble des droits d'auteur, copyrights, brevets, droits relatifs au secret des affaires, marques déposées et autres droits de propriété intellectuelle y afférents. Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou titre de quelque nature que ce soit sur la Solution, à

l'exception du Droit d'Utilisation. En conséquence de ce qui précède, le Client s'interdit tout acte ou comportement pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle sur la Solution, ainsi que sur les marques associées. Toute utilisation non expressément autorisée par LEGITBEE au titre des présentes est illicite, conformément aux dispositions de l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle. Le Client ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droits d'auteur, de copyright, de marques déposées ou mentions relatives à tout autre droit de propriété apposées ou jointes à l'intérieur de la Solution.

5.2. Propriété et utilisation des données du Client

5.2.1 Propriété des Données du Client

Le Client est et reste à tout moment propriétaire des Données du Client. Ainsi, dans ses relations avec LEGITBEE, sans préjudice de l'article 5.3.2, le Client conserve tous les droits sur l'ensemble des Données du Client, incluant les fichiers, pièces jointes, textes, images, renseignements personnels, et autre type de contenu, quel qu'il soit, confiés à LEGITBEE par le Client dans le cadre de son utilisation de la Solution. Le Client s'engage à n'insérer dans la Solution que des données légales, qui ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le Client s'interdit de mettre en ligne sur la Solution des données protégées par des droits d'auteur, une marque, ou tout autre droit de propriété, sans avoir obtenu au préalable tous les droits, permis et autorisations nécessaires pour (a) mettre à disposition cette donnée sur la Solution, et (b) octroyer à LEGITBEE le droit limité d'utiliser cette donnée pour les besoins des présentes Conditions. Le Client garantit LEGITBEE contre tout recours fondé contre l'utilisation de ces Données et prendra à sa charge les frais relatifs au droit de la défense de LEGITBEE ainsi que ceux découlant d'une éventuelle condamnation.

5.2.2. Droits limités d'utilisation des Données du Client par LEGITBEE.

Dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions, le Client autorise LEGITBEE à collecter, utiliser, conserver, analyser et traiter les Données du Clients, directement ou en faisant appel à ses sous-traitants, uniquement aux fins de (i) fourniture de la Solution et des Services Afférents en vertu des présentes Conditions ; (ii) surveillance, détection, prévention, réduction ou traitement des fraudes, risques de sécurité ou Anomalies ; (iii) respect des obligations légales ou contractuelles de LEGITBEE.

6. OBLIGATIONS DE LEGITBEE

6.1. Disponibilité

LEGITBEE dimensionne ses infrastructures d'hébergement, matériels et systèmes de manière à délivrer la Solution dans les meilleures conditions de sécurité et d'accessibilité. LEGITBEE s'engage à mettre la Solution à la disposition du Client dans les conditions de disponibilité définies au Contrat de Niveau de Service annexé aux présentes Conditions (**Annexe 3, SLA**), qui prévoit une Disponibilité de la Solution de 99%. Si la disponibilité de la Solution tombe en dessous de 99%, LEGITBEE mettra à la disposition du Client des crédits SLA (définis en Annexe 3) pour compenser le Client de l'indisponibilité de la Solution.

Si la disponibilité de la Solution tombe en dessous de 80%, le Client pourra résilier les présentes Conditions avec un mois de préavis et sera en droit d'obtenir le remboursement par LEGITBEE du Droit d'Utilisation pour le mois de préavis.

LEGITBEE ne peut être tenue responsable de l'indisponibilité du Site Internet et/ou de la Solution, notamment en cas de :

- maintenance évolutive ou corrective du Site Internet et de la Solution, y compris lorsque l'intervention de maintenance est réalisée par des tiers ;
- survenance d'un événement de force majeure tel que défini par la loi et interprété par les juridictions ;

- défaillance du réseau internet ou des serveurs et/ou de l'équipement du Client et/ou de ses Utilisateurs professionnels ou d'un équipement, câblage ou service d'un prestataire extérieur à LEGITBEE ou des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à Internet.

6.2. Mise à jour

Les Mises à Jour de la Solution seront mises à la disposition du Client sans frais supplémentaires. Cependant, la disponibilité de certaines améliorations et nouvelles fonctionnalités de la Solution peut nécessiter le paiement de frais supplémentaires, et LEGITBEE déterminera à sa seule discrétion si l'accès à toute amélioration de ce type nécessitera des frais supplémentaires. Les présentes Conditions s'appliqueront à toutes les Mises à Jour, améliorations et nouvelles fonctionnalités de la Solution fournis ultérieurement par LEGITBEE au Client. LEGITBEE ne saurait en aucun cas être tenue de réaliser les éventuelles évolutions demandées par le Client.

6.3. Engagement de correction des Anomalies

LEGITBEE ne saurait garantir que la Solution est exempte de tout aléa, défaut de conception ou d'utilisation mais s'engage à tenter de remédier aux Anomalies reproductibles avec la diligence d'un professionnel du secteur. La Solution est réputée être mise à la disposition des Clients « en l'état » sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques, et ne saurait répondre à tous les besoins spécifiques des Clients. LEGITBEE ne garantit pas l'aptitude de la Solution à atteindre des objectifs ou des résultats que le Client se serait fixés et/ou à exécuter des tâches particulières qui l'auraient motivé dans sa décision de conclure les présentes Conditions.

6.4. Sécurité

LEGITBEE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité des Données du Client en mettant en œuvre toutes les mesures nécessaires conformes à l'état de l'art pour assurer la sécurité des données hébergées et stockées dans ses systèmes informatiques pour les besoins de la fourniture de ses Services et notamment (i) les mesures de protection de ses infrastructures, de son Site Internet et de sa Solution, expressément décrites au sein de la page afférente au sein du Site Internet ainsi que (ii) des mesures de récupération des Données du Client. Néanmoins, le Client est informé des risques inhérents à l'utilisation d'Internet notamment dans le cadre de la transmission de données.

En tout état de cause, la responsabilité de LEGITBEE ne pourra être engagée qu'au titre des dommages directs et prévisibles, exclusivement causés par un manquement de LEGITBEE à ses obligations.

6.5. Hébergement

LEGITBEE fournit au Client l'environnement d'hébergement de la Solution et des Données du Client, incluant le matériel, l'équipement et la configuration logicielle des systèmes sur lesquels LEGITBEE maintient la Solution, lesquels sont hébergés sur des serveurs situés dans des établissements choisis par LEGITBEE sur le territoire de l'Union Européenne auprès des prestataires français Scaleway et OVH.

En tant qu'hébergeur au sens de l'article 6-2 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la Loi pour la confiance dans l'économie numérique (« **LCEN** »), LEGITBEE n'a aucun contrôle sur les données et fichiers renseignés par le Client, ses Utilisateurs professionnels et les Utilisateurs particuliers dans la Solution. À ce titre, LEGITBEE ne pourrait voir sa responsabilité engagée que si elle n'a pas agi promptement après signalement d'un contenu illicite.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client et les Utilisateurs professionnels s'engagent à utiliser le Service de façon loyale, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et des présentes Conditions.

Ils sont seuls responsables des Données du Client et assument l'entière responsabilité de la nature, du contenu, de l'exactitude, de l'intégrité et de la légalité des Données du Client. Ils s'engagent en outre à collaborer avec LEGITBEE et notamment à signaler à LEGITBEE toute défaillance des Services qu'il constate et tout contenu manifestement illicite.

Le Client et, lorsque cela lui est applicable, l'Utilisateur professionnel s'engagent notamment à :

- Ne pas porter atteinte aux droits des tiers de quelque manière que ce soit ;
- Ne pas porter atteinte à la sécurité et à la confidentialité des Données à Caractère Personnel des Utilisateurs particuliers dont il est destinataire via la Solution ;
- Ne pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- Ne pas renseigner ou transmettre de contenus illicites via la Solution, tels que notamment des contenus relatifs à l'apologie des crimes contre l'humanité, à l'incitation à la haine raciale et à la violence, à la pédopornographie, à l'atteinte à la dignité humaine ainsi que tout contenu discriminatoire, diffamatoire, injurieux ou susceptible de porter atteinte à la vie privée ;
- ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à la Solution
- Accéder à et utiliser la Solution en utilisant un matériel récent, ne contenant pas de virus, et avec un navigateur de dernière génération mis à jour.
- s'assurer qu'aucune personne autre que les Utilisateurs professionnels autorisés n'ait accès à la Solution. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le Client informera LEGITBEE sans délai de cet incident et confirmera par courrier recommandé cette information ;
- s'engagent à prendre les dispositions nécessaires pour que tous les Utilisateurs professionnels ayant accès à la Solution acceptent les Conditions et respectent les obligations qui en résultent;
- prennent toutes les précautions nécessaires pour garantir la non-divulgence d'informations confidentielles au personnel non autorisé.

Le Client et les Utilisateurs professionnels demeurent seuls responsables de leur utilisation de la Solution et des données qu'ils renseignent sur celle-ci, dont ils assument l'entière responsabilité de la nature, du contenu, de l'exactitude, de l'intégrité et de la légalité.

Le Client et les Utilisateurs professionnels pourront voir leur responsabilité engagée par LEGITBEE en cas de faute de leur part et seront tenus d'indemniser le préjudice éventuel qu'ils causeraient à LEGITBEE à ce titre.

Le Client garantit aussi LEGITBEE contre toute réclamation, action et tout recours qui pourrait être exercé par un tiers à son encontre du fait de la violation par lui et/ou ses Utilisateurs professionnels de l'une de leurs obligations.

8. DUREE – RESILIATION

8.1. Abonnement professionnel

8.1.1. Durée

l'Abonnement professionnel du Client à la Solution est conclu pour une durée d'un (1) an et il est reconduit tacitement pour des durées successives d'un (1) an sauf résiliation par le Client dans les conditions prévues ci-dessous.

8.1.2. Résiliation des Conditions pour convenance

La résiliation peut être demandée par le Client avec date d'effet à la fin de chaque période d'abonnement professionnel, moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant la fin de la période d'abonnement en cours.

Les Conditions peuvent être résiliées de plein droit par écrit par LEGITBEE en respectant un préavis de trois (3) mois avant la fin de la période d'abonnement en cours.

Toute période d'Abonnement professionnel ou particulier commencée est due.

8.1.3. Résiliation des Conditions en cas de manquement par une Partie à l'une de ses obligations.

Chaque Partie pourra résilier les Conditions de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'inexécution ou de non-respect par l'autre Partie de l'une quelconque de ses obligations au titre des Conditions pourvue que la Partie non fautive a notifié par écrit la Partie fautive de ce manquement et que la Partie fautive n'a pas remédié au manquement dans les quinze (15) jours calendaires suivant cette notification. Dans l'hypothèse d'une résiliation des Conditions par LEGITBEE au titre du 8.1.3, le Droit d'Utilisation cessera immédiatement et le Client ne sera pas remboursé. Dans l'hypothèse d'une résiliation des Conditions par le Client au titre du 8.1.3, le Client disposera d'un Droit d'Utilisation pendant toute la durée de la période d'abonnement au cours duquel la résiliation est intervenue et devra s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de LEGITBEE jusqu'à cette date.

LEGITBEE se réserve le droit de résilier les Conditions sans mise en demeure préalable si LEGITBEE a des raisons sérieuses de croire que la résiliation est nécessaire pour assurer la sécurité et l'intégrité des Données des Clients ou des Utilisateurs particuliers et/ou de la Solution (exemple : détection de tentative de requêtage par script des bases de données). Ce, sans qu'il puisse être réclamé des dommages et intérêts ou indemnisations quels qu'ils soient à LEGITBEE par le Client.

8.1.4. Effets de la résiliation des Conditions

La résiliation des Conditions entraîne la résiliation de l'Abonnement professionnel du Client et des Abonnements particuliers qu'il prend en charge. La date de résiliation de l'Abonnement du Client est la date d'effet de la résiliation des Conditions. Les droits et obligations des Parties qui, par leur nature, survivent à la résiliation ou à l'achèvement des Conditions restent pleinement en vigueur après la résiliation des Conditions.

En cas de résiliation de l'Abonnement professionnel du Client, LEGITBEE procédera à l'information de ses Utilisateurs particuliers. Ils se verront alors offrir, ce que le Client accepte, le choix entre la suppression de leur compte à la date effective de cette résiliation ou le portage de leur compte, à la même date, vers une offre d'abonnement prise en direct auprès de LEGITBEE.

8.2. Offres particuliers

8.2.1. Durée

Les Abonnements particuliers souscrits par le Client et les Utilisateurs professionnel ont une durée d'un (1) mois à partir de l'invitation envoyée à l'Utilisateur particulier par l'Utilisateur professionnel depuis la Solution. Ils sont reconduits tacitement pour des périodes de même durée sauf dénonciation dans les conditions du 8.2.2.

Les Offres permanentes (uniquement accessibles aux Clients notaires) entrent en vigueur à compter de leur prise en charge par le Client et ne prennent fin qu'en cas de résiliation à l'initiative de l'Utilisateur particulier (8.2.4) ou de LEGITBEE (8.2.5)

8.2.2. Résiliation de l'Abonnement particulier pour convenance à l'initiative du Client

Le Client et les Utilisateurs professionnels peuvent mettre fin à tout moment à un Abonnement particulier depuis la Solution. La résiliation de cet abonnement sera effective après un mois de préavis au cours duquel l'Utilisateur particulier concerné sera notifié par LEGITBEE de cette résiliation et se verra offrir le choix entre la suppression de son compte à la fin du préavis ou le portage de son compte, à la même date, vers une offre d'abonnement prise en direct auprès de LEGITBEE.

8.2.3. Résiliation de l'Abonnement particulier pour convenance à l'initiative du particulier

Un Utilisateur particulier peut demander à tout moment la résiliation de son Abonnement particulier pris en charge par le Client, moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois, en écrivant à contact@legitbee.com. Il se verra alors offrir le choix entre la suppression de son compte ou le portage de son compte vers une offre d'abonnement prise en direct auprès de LEGITBEE. En tout état de cause, le Client sera informé de la résiliation à l'initiative de l'Utilisateur particulier à réception de cette demande de résiliation.

8.2.4. Résiliation de l'Offre permanente pour convenance à l'initiative du particulier

Un Utilisateur particulier peut demander à tout moment la fin de son Offre permanente prise en charge par le Client notaire en écrivant à contact@legitbee.com. La suppression de son compte et de ses données sera effective dans le mois suivant sa demande.

8.2.5. Résiliation de l'Offre particulier à l'initiative de LEGITBEE

LEGITBEE se réserve le droit de suspendre et supprimer le compte d'un Utilisateur particulier, sans mise en demeure préalable :

- en cas de manquement de l'Utilisateur particulier à l'une des obligations mises à sa charge en vertu des CGSU ;
- si LEGITBEE a des raisons sérieuses de croire que la résiliation est nécessaire pour assurer la sécurité et l'intégrité des données des Utilisateurs et/ou de la Solution (exemple : tentative de requêtage par script des bases de données).
- Si l'Utilisateur particulier retire le mandat qu'il a confié à Legitbee pour faire exécuter ses directives numériques

Ce, sans qu'il puisse être réclamé des dommages et intérêts ou indemnisations quels qu'ils soient à LEGITBEE par le Client.

8.3. Utilisateurs Particuliers Affilié

Lorsqu'un Utilisateur particulier dont l'Offre Particulier n'est pas prise en charge par le Client crée un Compte Legitbee au moyen d'un lien d'invitation gratuite (lien d'affiliation) envoyé par le Client, le Client sera notifié, le cas échéant, de la création du compte par l'Utilisateur particulier désormais affilié et aura accès pendant les 6 mois suivants à des statistiques d'utilisation de la Solution par cet Utilisateur Particulier Affilié.

8.4. Réversibilité et export des données

Dans les trente (30) jours suivants la date d'effet de la résiliation des présentes Conditions pour quelque cause que ce soit, (1) LEGITBEE supprimera toute synchronisation entre la Solution et les logiciels de Tiers utilisés par le Client, et (2) le Client devra exporter ses Données accessibles via la Solution, ou demander à LEGITBEE la restitution d'une copie de la dernière sauvegarde de ses Données. Sauf demande spécifique du Client, les Données du Client lui seront, en cas de demande de sa part, restituées dans un format standard. Afin de faciliter le transfert des Données du Client au Client, le Client pourra demander par écrit l'ouverture d'une phase de réversibilité, qui débutera quinze (15) jours calendaires après réception de la demande du Client. La phase de réversibilité aura une durée maximale d'un mois, sauf si les Parties en conviennent autrement. LEGITBEE fournira une collaboration commercialement raisonnable et de bonne foi au Client afin de faciliter l'export de ses Données. Au-delà de cette collaboration, la réversibilité sera à la charge du Client qui en supportera les frais quelle que soit la cause de cessation des Conditions.

9. CONDITIONS FINANCIERES

9.1. Tarif des Abonnements professionnels

Legitbee propose la souscription à différents Abonnements professionnels selon une tarification adaptée au périmètre des fonctionnalités et au nombre de comptes Utilisateurs professionnels du Client qui y souscrit. La description des fonctionnalités susceptibles d'être fournis par Legitbee est accessible en Annexe 1 des présentes.

Pour chaque Abonnement professionnel, le tarif se compose de façon cumulative de :

- un prix de base incluant un nombre défini de comptes Utilisateurs professionnels
- un nombre défini, le cas échéant, d'Abonnements particuliers ou d'Offres permanentes
- un prix par compte Utilisateur professionnel pris en plus de ceux inclus dans le prix de base
- un prix par Abonnement particulier ou Offre permanente pris en plus de ceux inclus dans le prix de base (différentes Offres particuliers sont proposées, selon le périmètre des fonctionnalités ou leurs modalités)
- un prix de souscription à des options ou prestations tierces

Les tarifs des Services susceptibles d'être fournis par Legitbee à la date de conclusion des Conditions selon l'abonnement souscrit sont accessibles en Annexe 2 des présentes.

Le Client accepte et reconnaît que les tarifs des Abonnements professionnels sont susceptibles d'évoluer et que la liste actualisée sera la dernière liste accessible depuis la section « Abonnement » de la Solution.

9.2. Paiement

Les factures mensuelles sont payables à réception et en tout état de cause au plus tard à trente (30) jours à compter de leur émission, par prélèvement par carte bancaire ou SEPA. En cas de non-paiement dans les délais contractuels, toute somme impayée portera automatiquement intérêt au jour le jour jusqu'à la date de son paiement intégral en principal, intérêts, frais et accessoires, à un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, et ce, sans aucune formalité préalable. En outre, Legitbee facturera à l'Utilisateur professionnel la somme de quarante (40) euros à titre d'indemnité forfaitaire de recouvrement.

Lorsqu'un compte Utilisateur professionnel non inclus dans le prix de base est ajouté à l'Abonnement professionnel au cours d'une période de facturation d'un mois ayant déjà fait l'objet d'une facturation, il est compté au *pro-rata temporis* du mois écoulé dans la facture suivant son ajout.

Lorsqu'un Abonnement particulier non inclus dans le prix de base est ajouté à l'Abonnement professionnel au cours d'une période de facturation d'un mois ayant déjà fait l'objet d'une facturation, il est compté au *pro-rata temporis* du mois écoulé dans la facture suivant son ajout.

Pour rappel, toute période d'Abonnement professionnel ou particulier commencée est due et ne fera l'objet d'aucun remboursement, notamment en cas de résiliation à l'initiative du Client ou de l'Utilisateur Particulier.

Lorsqu'une Offre permanente est souscrite par le Client notaire au cours d'une période de facturation d'un mois ayant déjà fait l'objet d'une facturation, son prix est compté dans la facture suivant sa souscription.

Le Client accepte et reconnaît que :

- le prix total mensuel facturé sera susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des variables suivantes : augmentation ou diminution du nombre de ses comptes Utilisateurs

professionnels ; augmentation ou diminution du nombre d'Abonnements particuliers ou changement du type d'Abonnement particuliers ; souscription d'Offres permanentes ; changement d'Abonnement professionnel à l'initiative du Client ; souscription à de nouveaux modules et/ou options ou la renonciation à ces modules et/ou options ; éventuelles augmentations des tarifs des Abonnements.

- En cas de résiliation de l'Abonnement professionnel du Client, le prix du dernier mois des Abonnements particuliers souscrits par le Client seront dus dans leur intégralité.

Le prix facturé tiendra compte, le cas échéant, de ces éventuelles évolutions et correspondra au prix que le Client devra payer au titre des Services fournis pour le mois concerné par application des tarifs.

10. RESPONSABILITE DE LEGITBEE - ASSURANCE

10.1. Responsabilité de LEGITBEE

10.1.1. Obligation de moyens

LEGITBEE est débiteur d'une obligation de moyens au titre des présentes Conditions, y compris (i) en termes de performances, de qualité et de continuité de services, de sécurité, d'évolutivité et de mise en conformité avec l'état de l'art et les standards du marché, et (ii) concernant l'accès aux services qui dépendent de l'Internet, notamment en ce qui concerne les services de serveurs ou d'API tiers, et leur performance respective.

10.1.2. Limitation de responsabilité

Le Client convient expressément que LEGITBEE ne pourra être tenue responsable des interruptions de services de la Solution ou de tout dommage lié :

- i. à un cas de force majeure ou à une décision des autorités ;
- ii. au mauvais fonctionnement des équipements appartenant au Client ;
- iii. à une utilisation anormale, ou frauduleuse par le Client ou des tiers nécessitant l'arrêt de la Solution pour des raisons de sécurité ;
- iv. à une utilisation de la Solution par le Client ou ses Utilisateurs non expressément autorisée par les Conditions, y compris leurs annexes, ou plus généralement à une mauvaise utilisation de la Solution par le Client ;
- v. à une intrusion ou à un maintien frauduleux d'un tiers dans le système, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, LEGITBEE ne supportant qu'une obligation de moyens au regard des techniques connues de sécurisation ;
- vi. à la nature et au contenu des informations et données créées et/ou communiquées par le Client ; plus généralement, LEGITBEE ne peut en aucun cas être responsable à

- raison des données, informations, résultats ou analyses provenant d'un tiers, transmises ou reçues au travers de l'utilisation de la Solution ;
- vii. à un retard dans l'acheminement des informations et données lorsque LEGITBEE n'est pas à l'origine de ce retard ;
 - viii. à un défaut ou dysfonctionnement lié au transport des informations vers ou depuis le centre d'hébergement de LEGITBEE ou du Client ;
 - ix. au fonctionnement du réseau Internet ou des réseaux téléphoniques ou câblés d'accès à Internet non mis en œuvre par LEGITBEE ;
 - x. à la défaillance d'un prestataire de services de paiement et à ses conséquences ;
 - xii. au phishing des Utilisateurs professionnels ou du Client de code d'accès ;
 - xiii. à des actes, défaillances ou omissions des opérateurs de télécommunications lorsque les infrastructures ou services de ces dernières sont utilisés pour transmettre les données du Client ;
 - xiv. à une notification par email envoyée au Client ou à un Utilisateur qui aura été considérée comme un spam par son fournisseur de courrier électronique ;

10.1.3. Nature des dommages

En cas de faute prouvée par le Client, LEGITBEE ne sera tenue que de la réparation des dommages directs et prévisibles résultant directement du fait de la Solution et uniquement dans la mesure où ces dommages seraient attribués par une décision de justice définitive ou convenus entre les Parties par accord transactionnel. En conséquence, LEGITBEE ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte d'exploitation, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance. Le Client s'engage pour sa part à prendre toutes précautions utiles pour réduire le préjudice susceptible de résulter de l'utilisation de la Solution. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

10.1.4. Montant des dommages

Le montant des dommages réparables que LEGITBEE peut être amenée à payer au Client est limité, tous dommages confondus et cumulés, au prix effectivement payé par le Client pour le Droit d'Utilisation de la Solution pour la période de douze (12) mois précédant le ou les événements ayant engendré une telle mise en cause de sa responsabilité au titre de ladite année. Le présent article survivra à la résiliation ou à la résolution des présentes pour quelque cause que ce soit.

10.2. Assurance

LEGITBEE s'engage à maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution des Conditions.

11. FORCE MAJEURE

Conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code Civil, chacune des Parties sera dégagée de toute responsabilité si l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure, au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation. La Partie invoquant de telles circonstances notifie leur existence à l'autre Partie dès que possible, fait de son mieux pour en limiter les conséquences et enfin reprend l'exécution des Conditions immédiatement après que ces circonstances ont disparu. Dans la mesure où de telles circonstances se poursuivraient pendant une durée supérieure à un (1) mois, les Parties acceptent d'engager des discussions en vue de modifier les termes des Conditions afin d'en tenir compte. Si elles ne parviennent pas à se mettre d'accord, les Conditions pourront être résiliées sans indemnité de part et d'autre, par l'une quelconque des Parties, par simple notification écrite adressée à l'autre Partie qui prendra effet dès sa réception.

12. SERVICE DE SUPPORT

LEGITBEE met à disposition des Utilisateurs professionnels un Service de Support conformément à l'Annexe 4, Conditions et Modalités de Support.

13. MISE A JOUR ET MAINTENANCE

13.1. Maintenance planifiée

LEGITBEE planifie et effectue périodiquement des travaux de maintenance notamment dans le cadre des Mises à Jour de la Solution, afin de mettre à disposition des nouvelles fonctionnalités de la Solution ou de corriger des Anomalies. Dans la plupart des cas, la maintenance n'aura que peu ou pas d'impact négatif sur la disponibilité et la fonctionnalité de la Solution.

13.2. Maintenance non planifiée

LEGITBEE peut effectuer des travaux de maintenance non planifiés à tout moment, notamment pour corriger certaines Anomalies en urgence. Le Client reconnaît et accepte par ailleurs que les évolutions législatives ou technologiques peuvent, à tout moment, rendre illégale ou inadaptée tout ou partie de la Solution. LEGITBEE aura alors la faculté d'effectuer une Mise à Jour de la Solution afin de mettre celle-ci en conformité avec les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou, le cas échéant, avec la situation technologique.

13.3. Notification

Dans la mesure du possible, LEGITBEE avertira le Client de la date et l'heure des interventions de maintenance planifiée. Si LEGITBEE s'attend à ce qu'une opération de maintenance, planifiée ou non, ait une incidence négative sur la disponibilité ou la fonctionnalité de la Solution, LEGITBEE déploiera des efforts commercialement raisonnables pour avertir le Client par écrit de cette opération de maintenance. Si une opération de maintenance nécessite l'interruption de la Solution, LEGITBEE effectuera cette interruption, dans la mesure du possible, à un moment impactant le moins possible l'utilisation de la Solution par le Client.

14. SERVICES EN LIGNE TIERS

14.1.

La Solution permet aux Utilisateurs professionnels d'accéder à des Services en ligne tiers ainsi que d'agréger dans la Solution des données provenant de ces services.

14.2. Conditions du tiers

Toute souscription ou acquisition par le Client des Services en ligne tiers, et tout échange de données entre le Client et le Service en ligne tiers se fait uniquement entre le Client et le fournisseur tiers. Pour utiliser ces services, le Client devra donc obtenir l'accès à ces Services en ligne tiers auprès des fournisseurs tiers concernés. La fourniture des Services en ligne tiers sera soumise aux termes et conditions du tiers qui en est l'auteur ou l'éditeur. Ces termes seront mis à disposition du Client par LEGITBEE ou accessibles en ligne par le Client sur le site internet du tiers concerné, et régiront les modalités de protection des Données du Client, les modalités juridiques et techniques selon lesquelles lesdits services seront fournis, et le régime des droits et obligations applicables au tiers fournissant lesdits services, et au Client les souscrivant, par l'intermédiaire de la Solution. Ils devront faire l'objet d'une acceptation par le Client aux fins d'utilisation de la Solution. Le Client autorise explicitement LEGITBEE à consulter et effectuer tout traitement sur les données provenant des Services en ligne tiers qu'il connecte à la Solution, seulement dans la mesure où ces informations sont pertinentes pour l'utilisation par le Client de la Solution.

14.3. Responsabilité et évolution

LEGITBEE ne sera pas responsable de l'utilisation par le Client des Services en ligne tiers, et ne garantit pas le fonctionnement ni la disponibilité des Services en ligne tiers. Les fournisseurs tiers concernés peuvent évoluer dans le temps, ainsi que la nature de leurs services et les fonctionnalités des Services sous-jacents. Si le fournisseur d'un Service en ligne tiers cesse de rendre le service disponible ou interopérable avec les fonctionnalités de la Solution ou change les conditions (y compris commerciales) de cette interopérabilité, LEGITBEE peut cesser de fournir ces fonctionnalités sans que cela ne crée une quelconque obligation de remboursement de LEGITBEE au Client.

14.4. Intégration technique

Dans le cas où le Service en ligne tiers est techniquement intégré à la Solution, le Client autorise LEGITBEE à transmettre au Service en ligne tiers les informations relatives au Client (y compris, le cas échéant certaines Données du Client) seulement dans la mesure où ces informations sont pertinentes pour l'utilisation par le Client du Service en ligne tiers.

15. CONFIDENTIALITE

15.1. Obligations du Destinataire

Le Destinataire devra traiter comme confidentielles toutes les Informations Confidentielles qui lui sont communiquées par la Partie Divulgateur, et ne devra utiliser ces Informations Confidentielles qu'aux fins d'exécuter ses obligations contractuelles au titre des présentes Conditions. Le Destinataire ne pourra divulguer les Informations Confidentielles à aucun tiers sans l'autorisation préalable et écrite de la Partie Divulgateur, à l'exception de ceux de ses salariés et cocontractants qui : (i) ont conclu avec le Destinataire un accord écrit leur imposant des limitations quant à l'utilisation et à la confidentialité au moins aussi protectrices que celles figurant dans les présentes Conditions, et (ii) ont besoin d'avoir accès à ces Informations Confidentielles dans le seul but de remplir les obligations incombant au Destinataire ou d'exercer les droits de celle-ci en vertu des présentes. Pour protéger les Informations Confidentielles, le Destinataire devra utiliser des mesures identiques à celles qu'il prend pour protéger ses propres informations revêtant le plus haut degré de confidentialité, mais en aucun cas moins que des mesures raisonnables, afin d'empêcher la divulgation et l'utilisation non autorisée des Informations Confidentielles.

15.2. Durée

Le Destinataire s'engage à respecter les obligations du présent article 15 pour la durée des Conditions et pour une durée de 5 ans suivant l'expiration ou la résiliation de celles-ci.

15.3. Exceptions

Les Informations Confidentielles peuvent être divulguées en application d'une décision émanant d'un tribunal, d'un organisme public ou d'une autre autorité gouvernementale, auquel cas le Destinataire devra le notifier immédiatement à la Partie Divulgateur et devra s'efforcer, dans la limite du possible, de limiter la portée de cette décision ou encore empêcher la divulgation publique de ces informations.

16. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

16.1. Relation des Parties

LEGITBEE est responsable de traitement à assurer des fonctionnalités de plateforme de gestion patrimoniale, de planification successorale et de mise à disposition des contenus lors du décès de l'Utilisateur Particulier. Le Client est responsable de traitement et LEGITBEE son sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD pour l'ensemble des documents et données que le Client et ses Utilisateurs professionnels transmettent, éditent, collectent ou auxquels ils ont accès au travers de la Solution et des Services en ligne tiers.

16.2. Responsabilité de traitements

Les Parties se conforment en toutes circonstances aux réglementations qui leurs sont applicables en matière de protection des Données Personnelles notamment aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD. Les Parties s'engagent, en tant que responsables de traitement pour les opérations de traitement de Données à Caractère Personnel qu'elles effectuent respectivement pour leurs propres besoins dans le cadre des présentes Conditions, à respecter l'ensemble de leurs obligations découlant du RGPD et notamment à fournir aux personnes concernées dont les Données à Caractère Personnel sont susceptibles d'être traitées, les informations pertinentes relatives à la protection de leurs données à caractère personnel telles que décrites dans la Politique de Confidentialité respective des parties. La Politique de Confidentialité de LEGITBEE est disponible au lien suivant : <https://pro.legitbee.com/pro/privacy-policy.pdf>. Le Client et ses Utilisateurs Professionnels déclarent en avoir pris connaissance et en accepter tous les termes.

16.3. Sous-traitance

Les Parties conviennent que tout traitement de Donnée à Caractère Personnel par LEGITBEE en tant que sous-traitant dans le cadre de l'utilisation de la Solution par le Client et ses Utilisateurs professionnels sera régi par les termes et conditions de la Convention de Traitement des Données annexée aux Conditions en Annexe 3. Ces traitements incluent tout traitement des Données à Caractère Personnel collectées lors de la création d'un Compte Client ou d'un Compte Utilisateur professionnel et dans le cadre de l'utilisation de la Solution, dont la finalité est la fourniture de la Solution et des Services Afférents. Dans ces cas, le responsable de traitement est le Client dont l'utilisation de la Solution implique le traitement des Données à Caractère Personnel et LEGITBEE, en tant que sous-traitant, suit les instructions du responsable de traitement, telles que recueillies dans l'Annexe 2.

16.4. Traitement Ultérieur

Les Parties conviennent également que LEGITBEE pourra traiter les Données à Caractère Personnel collectées dans le cadre du fonctionnement de la Solution en tant que responsable de traitement pour des finalités de prévention et détection des fraudes et logiciels malveillants, de gestion des incidents de sécurité, d'amélioration de la Solution (par exemple l'amélioration de l'expérience ou du parcours utilisateur, le développement de nouvelles fonctionnalités ou l'amélioration de fonctionnalités existantes...), ou de création de statistiques (le "Traitement Ultérieur"). Le Client reconnaît expressément que ce Traitement Ultérieur est déterminé et compatible avec le Traitement Initial compte tenu (entre autres) du lien qui existe entre ces deux traitements, de la nature des Données Personnelles impliquées (absence de Données à Caractère Personnel sensibles), des conséquences limitées du Traitement Ultérieur pour les Personnes Concernées, et de l'existence de garanties appropriées que LEGITBEE met en œuvre dans le cadre de ce traitement. Le Client autorise donc ce Traitement Ultérieur.

17. SOUS-TRAITANCE

Le Client accepte expressément que LEGITBEE soit en droit, sans formalité d'autorisation ou d'information préalable, de sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre des présentes. En cas de sous-traitance, LEGITBEE restera seule tenue du bon respect des obligations souscrites aux termes des Conditions et sera responsable vis-à-vis du Client de tout manquement dû à son sous-traitant.

18. REFERENCE COMMERCIALE

Le Client autorise LEGITBEE à citer librement son nom et à utiliser et/ou à reproduire son logo et/ou marques sur le Site Internet de LEGITBEE, dans les documents commerciaux et courriers électroniques ainsi que dans toutes annonces de presse et ce sous quelque forme et support que ce soit, ainsi que sur les documents utilisés et/ou réalisés par LEGITBEE dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre des Conditions.

19. TRANSFERT DES CONDITIONS

Le Client reconnaît expressément que LEGITBEE est en droit de transférer (par cession, transfert, apport ou par quelque autre opération juridique que ce soit) ses droits et obligations aux termes des présentes Conditions, à titre onéreux ou à titre gratuit, à tout tiers. Dans l'hypothèse où LEGITBEE choisirait d'utiliser ce droit, LEGITBEE sera libérée de ses obligations aux termes des Conditions dès que le transfert des Conditions aura été notifié au Client, et ne sera pas solidaire du cessionnaire des Conditions. Les Conditions ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'un transfert par le Client (sous quelque forme que ce soit) sauf autorisation préalable et écrite de LEGITBEE.

20. IMPREVISION

Conscientes des risques et des conséquences possibles liées à l'exécution des Conditions, les Parties acceptent, assument, et renoncent en conséquence à en renégocier les termes, et ce quelles que soient les circonstances qui pourraient survenir. Les Parties décident donc expressément et d'un commun accord que l'application de l'article 1195 du code civil sera écartée.

21. DROIT APPLICABLE, TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les Conditions sont régies par la loi française, sans application des règles de conflits de loi.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir entre elles.

EN L'ABSENCE D'ACCORD AMIABLE, TOUT LITIGE RELATIF AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE ET D'UTILISATION, NOTAMMENT À SA FORMATION, SA VALIDITÉ, SON EXÉCUTION, SON INTERPRÉTATION, SON EXPIRATION OU SA RÉSILIATION, SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE AUQUEL IL EST FAIT ATTRIBUTION EXPRESSE DE JURIDICTION, NONOBTANT APPELS EN GARANTIE OU PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU SUR REQUÊTE.

22. STIPULATIONS DIVERSES

22.1.

La non-application ou le retard dans l'application de l'une quelconque des stipulations des Conditions par une Partie ne sauraient être interprétés ou compris comme l'abandon par cette Partie du droit ou de l'obligation correspondante.

22.2.

Les Parties, dans le cadre de l'exécution des Conditions, font élection de domicile à leur siège respectif.

22.3.

Les Parties s'engagent, d'une façon générale et pour toute la durée des Conditions, à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi, et notamment à signaler immédiatement toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution des Conditions.

22.4.

La nullité, l'inopposabilité ou, plus généralement, l'absence d'effet de l'une quelconque des stipulations des Conditions n'affectera pas le reste des Conditions et celles-ci seront exécutées comme si cette stipulation n'avait jamais existé à condition, toutefois, que cela ne compromette pas l'équilibre des Conditions et que la stipulation en cause n'ait pas été une condition déterminante du consentement

d'une Partie. En outre, les Parties conviennent de remplacer, dans la mesure du possible, toute stipulation privée d'effet par une stipulation valide ayant le même effet et reflétant, autant que possible, leur volonté initiale.

22.5.

Les Conditions prévalent sur tout autre document (propositions commerciales, courriers, courriers électroniques, etc.) envoyé ou échangé antérieurement par les Parties, ainsi que toutes conventions orales antérieures entre les Parties. Il remplace tout contrat antérieur ou contemporain passé entre les mêmes Parties et ayant le même objet, ou toutes conditions générales d'achat du Client quelle que soit la date de leur communication ou notification. Les intitulés d'articles, paragraphes et sous-paragraphes sont insérés dans les Conditions à des fins d'information uniquement pratiques et ne font pas partie des Conditions.

22.6.

L'ensemble des notifications, demandes ou autorisations requises ou permises au titre des Conditions seront faites par écrit et remises, par courrier express livrant du jour au lendemain ou lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse de la Partie concernée, telle que mentionnée en tête des présentes.

23.7.

Les Parties sont des entrepreneurs indépendants. Aucune des Parties ne devra être considérée comme étant un employé, salarié, agent, associé ou représentant légal de l'autre Partie à quelque fin que ce soit et aucune n'aura le droit ou le pouvoir de s'engager au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie.

23. LISTE DES ANNEXES

Les annexes sont les suivantes :

Annexe 1 : Description des Services susceptibles d'être fournis par Legitbee

Annexe 2 : Tarifs des Services susceptibles d'être fournis par Legitbee

Annexe 3 : Contrat de niveau de service (SLA)

Annexe 4 : Conditions et modalités de Support

Annexe 1 - Description des Services susceptibles d'être fournis par Legitbee

A. Fonctionnalités de base pour le Client et les Utilisateurs professionnels

1. Consultation des données patrimoniales des Utilisateurs particuliers
2. Consultation des autres données des Utilisateurs particuliers sur autorisation
3. Délégation de remplissage sur les comptes des Utilisateurs particuliers
4. Echange sécurisé de documents avec les Utilisateurs particuliers
5. Notifications et alertes concernant les Utilisateurs particuliers

B. Fonctionnalités avancées pour le Client et les Utilisateurs professionnels

1. Diagnostic succession
2. Diagnostic immobilier
3. Diagnostic patrimonial

C. Fonctionnalités pour l'Utilisateur particulier

1. Référencer ses comptes numériques personnels et y associer des instructions de conservation, suppression ou transmission après décès
2. Référencer ses comptes de patrimoine numérique
3. Référencer et documenter son patrimoine classique et professionnel
4. Réaliser des diagnostics patrimoniaux ou immobiliers
5. Référencer et documenter ses informations administratives et de la vie quotidienne
6. Renseigner et documenter des informations utiles à sa succession et à l'organisation de ses obsèques
7. Conserver des permalinks de solutions de stockage dans le Cloud pour en permettre la transmission posthume
8. Stocker des fichiers pour les conserver et/ou les transmettre après décès
9. Enregistrer des messages posthumes
10. Enregistrer des souvenirs (albums photos, vidéos, écrits, descriptions d'objets mémoriels...) afin de les communiquer après décès
11. Partager tout ou partie des contenus (données et fichiers) renseignés dans la Solution à des destinataires (particuliers ou professionnels) de son choix
12. Rendre accessible, lors de son décès, tout ou partie des contenu renseignés dans la Solution au notaire chargé de sa succession ou à ses bénéficiaires

Annexe 2 – Tarif des Services susceptibles d’être fournis par Legitbee

Ces informations sont valables à la date d’acceptation des Conditions. Les abonnements Legitbee évoluent à mesure que de nouvelles fonctionnalités sont développées. La liste actualisée des Tarifs est accessible à l’adresse <https://pro.legitbee.com/pricing> ou depuis la section « Abonnement » de la Solution. Le Client reconnaît et accepte que la liste mise à jour des tarifs accessible depuis la Solution prévaudra sur celle prévue dans la présente Annexe.

LEGITBEE propose à date une seule formule d’Abonnement professionnel incluant les fonctionnalités de base pour le Client et les Utilisateurs professionnels (cf. Annexe 1) au prix de 99€ HT par mois incluant 3 comptes Utilisateurs professionnels.

Le prix d’un Compte Utilisateur professionnel supplémentaire est de 49€ HT par mois.

Le prix des Offres particuliers est accessible à l’adresse <https://pro.legitbee.com/pricing> ou depuis la section « Abonnement » de la Solution.

Annexe 3 – Convention de traitement des Données à Caractère Personnel

1. La présente Convention de Traitement des Données Personnelles (la « **CTD** ») est conclue entre LEGITBEE et le Client, tels que ces Parties sont définies dans les Conditions. La présente CTD fait partie intégrante des Conditions auxquelles elle est annexée et constitue l'accord des Parties quant au traitement par LEGITBEE des Données à Caractère Personnel du Client. En cas de contradiction entre les dispositions des Conditions et celles de la CTD, les Parties conviennent expressément que les dispositions de la CTD prévaudront. En cas de contradiction entre les dispositions des Appendices et celles de la CTD, les Parties conviennent expressément que les dispositions de la CTD prévaudront. Les termes définis utilisés dans la CTD ont la même définition que celle qui leur est donnée dans les Conditions ou dans le RGPD, le cas échéant.
2. Les Parties reconnaissent et conviennent que (a) en vertu du RGPD, LEGITBEE est un Sous-Traitant ou un Sous-Traitant ultérieur du Client, (b) le Client qui accède à la Solution est Responsable du Traitement pour l'ensemble des données que le Client et ses Utilisateurs professionnels transmettent, éditent, collectent ou auxquels ils ont accès au travers de la Solution et des Services en ligne tiers et (c) chaque Partie se conformera aux obligations qui lui incombent en vertu du RGPD en ce qui concerne le traitement de ces Données à Caractère Personnel du Client. Cette CTD ne s'applique pas aux traitements des Données à Caractère Personnel du Client lorsque LEGITBEE détermine la finalité et les moyens de ces traitements pour lesquels il est réputé être le Responsable du Traitement.
3. Des informations détaillées sur les catégories de données traitées et les Personnes Concernées, les opérations de traitement, le lieu du traitement ainsi que la finalité et la durée du traitement figurent dans l'**Appendice 1**.
4. **Durée.** La présente CTD prendra effet à la date d'acceptation des Conditions et restera en vigueur jusqu'à la suppression par LEGITBEE de toutes les Données à Caractère Personnel du Client et elle expirera de plein droit à la date de cette suppression.
5. **Responsable du Traitement tiers.** Le Client garantit à LEGITBEE que, si le RGPD s'applique au traitement des Données à Caractère Personnel du Client et que le Client est un Sous-Traitant agissant sur les instructions d'un Responsable du Traitement tiers, les instructions et les actes du Client en ce qui concerne ces Données à Caractère Personnel du Client, notamment sa désignation en qualité de Sous-Traitant, ont été autorisées par le Responsable du Traitement tiers et qu'il en apportera la preuve si LEGITBEE lui en fait la demande.
6. **Instructions du Client.** En concluant la présente CTD, le Client donne instruction à LEGITBEE de ne traiter les Données à Caractère Personnel du Client que conformément au RGPD : (a) pour fournir la Solution et les Services Afférents ; (b) comme indiqué par le Client ou comme l'exige l'utilisation que fait le Client de la Solution; (c) comme précisé dans les Conditions, en ce compris la présente CTD ; ou (d) comme documenté dans toutes autres instructions légitimes et écrites données par le Client et que LEGITBEE reconnaît constituer des instructions aux fins de la présente CTD. À compter de la date d'acceptation des Conditions, LEGITBEE se conformera aux instructions du Client indiquées dans la présente Section. LEGITBEE s'interdit de traiter, transférer, modifier, changer ou altérer les Données à Caractère Personnel du Client ou de divulguer ou permettre la divulgation des Données à Caractère Personnel du Client à un tiers autrement qu'en conformité avec les instructions du Client (que ce soit dans les Conditions ou autrement) à moins que la législation applicable de l'Union européenne ou les dispositions du droit des États Membres ne l'obligent à effectuer le traitement. Dans ce cas, LEGITBEE avisera le Client de cette disposition par écrit avant le traitement, à moins que la loi n'interdise une telle notification pour des motifs d'intérêt public importants.
7. **Suppression pendant la Durée.** LEGITBEE permettra au Client de supprimer les Données à Caractère Personnel du Client pendant la Durée d'une manière compatible avec la fonctionnalité de la Solution. Si le Client ou un Utilisateur professionnel utilise la Solution pour supprimer des Données à Caractère Personnel du Client pendant la Durée et que les Données à Caractère Personnel du Client ne peuvent être récupérées par le Client ou un Utilisateur professionnel, cette utilisation constituera une instruction du Client à LEGITBEE de supprimer les Données à Caractère Personnel du Client concernées de la Solution. LEGITBEE se conformera à cette instruction dès que raisonnablement possible et dans un délai maximal d'un (1) mois (qui pourra être porté à trois (3)

mois, en cas de demande complexe, ce dont il sera justifié au Client), à moins que le droit applicable n'exige que ces Données à Caractère Personnel soient conservées par LEGITBEE pendant une période plus longue.

8. **Suppression à l'expiration de la Durée.** Conformément aux Conditions, le Client sera responsable de l'export, dans les trente (30) jours suivants la date d'effet de la résiliation des Conditions, de toutes Données du Client qu'il souhaite exporter de la Solution. Le Client instruit LEGITBEE de supprimer toutes les Données à Caractère Personnel du Client (en ce compris les copies existantes) de la Solution conformément au RGPD à l'expiration de cette durée.
9. **Mesures de Sécurité de LEGITBEE.** LEGITBEE met en place et maintiendra en vigueur des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Données à Caractère Personnel du Client contre toute destruction, perte, altération ou divulgation non autorisée ou tout accès à de telles Données, de manière accidentelle ou illicite. Les Mesures de Sécurité comprennent des mesures destinées à contribuer à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes de la Solution et des Données à Caractère Personnel et à rétablir l'accès dans des délais appropriés aux Données à Caractère Personnel du Client après un incident affectant les Données, ainsi que des tests réguliers de leur efficacité. Le Client reconnaît que les Données à Caractère Personnel du Client seront hébergées dans les centres de données d'un prestataire de services tiers (et non par LEGITBEE) et que, en conséquence, des mesures de sécurité techniques et organisationnelles liées aux Données à Caractère Personnel du Client seront appliquées par le Prestataire de Services Tiers concerné.
10. **Respect de la sécurité par LEGITBEE.** LEGITBEE prendra les mesures appropriées pour assurer le respect des mesures de sécurité par ses salariés, prestataires, mandataires et sous-traitants ultérieurs dans la mesure où elles s'appliquent à leur champ d'activités, notamment en s'assurant que toutes les personnes autorisées à traiter les Données à Caractère Personnel du Client se sont engagées à respecter leur caractère confidentiel ou sont soumises à une obligation de confidentialité appropriée, et que ce personnel ait suivi une formation appropriée conformément au RGPD.
11. **Assistance de LEGITBEE en matière de sécurité.** Le Client accepte que LEGITBEE (compte tenu de la nature du traitement des Données à Caractère Personnel du Client et des informations dont LEGITBEE dispose) aide le Client à veiller au respect de ses obligations en ce qui concerne la sécurité des Données à Caractère Personnel et les violations des Données à Caractère Personnel, en particulier en cas d'incident affectant les données, en ce compris, le cas échéant, les obligations du Client aux termes des articles 32 à 34 (inclus) du RGPD, en : (a) mettant en place et en maintenant en vigueur les mesures de sécurité conformément à la Section 9 (Mesures de Sécurité de LEGITBEE) ; (b) se conformant aux termes de la Section 12 (Incidents Affectant les Données).
12. **Incidents affectant les Données.** Si LEGITBEE vient à avoir connaissance d'un incident affectant les données, il : (a) notifiera au Client l'incident dans les meilleurs délais et sans retard injustifié ; et (b) prendra dans les meilleurs délais des mesures raisonnables pour réduire au minimum le préjudice et sécuriser les Données du Client. La notification contiendra, dans la mesure du possible, une description détaillée de l'incident, notamment les mesures prises pour atténuer les risques potentiels et les mesures que LEGITBEE recommande au Client de prendre pour faire face à l'incident. LEGITBEE n'évaluera pas le contenu des Données à Caractère Personnel du Client afin d'identifier les informations soumises à des exigences juridiques spécifiques. Le Client est entièrement responsable du respect des obligations de notification prévues par le RGPD et du respect de toutes obligations de notification à des tiers liées à tout incident.
13. **Responsabilités du Client en matière de sécurité et évaluation.** Le Client convient que : (a) le Client est entièrement responsable de l'utilisation qu'il fait de la Solution, notamment : (i) l'utilisation appropriée de la Solution afin d'assurer un niveau de sécurité approprié au risque lié aux Données à Caractère Personnel du Client ; (ii) la sécurisation des données d'authentification pour l'accès au compte, des systèmes et des dispositifs utilisés par le Client pour accéder à la Solution ; et (iii) la sauvegarde des Données à Caractère Personnel du Client ; et (b) LEGITBEE n'a aucune obligation de protéger les Données à Caractère Personnel du Client que le Client choisit de conserver ou de transférer en dehors des systèmes du Sous-Traitant et de ses Sous-Traitants Ultérieurs (par exemple, conservation hors ligne ou sur site). Il appartient au Client et à lui seul de déterminer si la Solution, les Mesures de Sécurité et les engagements de LEGITBEE aux termes de la présente CTD répondent aux besoins du Client, notamment en ce qui concerne toutes obligations de sécurité du Client en vertu du RGPD. Le Client reconnaît et convient que (compte tenu de l'état actuel de la

technique, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement des Données à Caractère Personnel du Client ainsi que des risques pour les personnes physiques) les mesures de Sécurité mises en place et maintenues en vigueur par LEGITBEE, telles qu'elles sont définies sur la page <https://www.legitbee.com/securite>, offrent un niveau de sécurité approprié au risque lié aux Données du Client.

14. **Audits de conformité.** LEGITBEE autorisera le Client ou un auditeur indépendant désigné par celui-ci à effectuer des audits afin de vérifier si LEGITBEE se conforme à ses obligations aux termes de la présente CTD. LEGITBEE contribuera à ces audits comme indiqué dans la présente Section 14 (Audits de conformité). Si le Client décide de procéder à un audit comme indiqué ci-dessus, il devra le notifier par écrit au moins trente (30) jours avant la réalisation de l'audit et prendre à sa charge l'ensemble des coûts et dépenses qui y sont liés, tels que les honoraires des auditeurs, les frais de transport, les honoraires d'avocat, etc. En tout état de cause, tout audit imposé par le Client en application de la présente Section 14 ne doit pas entraver ni perturber de quelque autre manière le cours normal des affaires de LEGITBEE.
15. **Analyses d'impact et consultations.** Le Client accepte que LEGITBEE (compte tenu de la nature du traitement et des informations dont dispose LEGITBEE) apporte au Client une assistance raisonnable pour assurer le respect par celui-ci de toutes ses obligations en matière d'analyses d'impact relatives à la protection des données et de consultations préalables, en ce compris, le cas échéant, les obligations du Client aux termes des articles 35 et 36 du RGPD, dans la mesure où LEGITBEE dispose des informations nécessaires.
16. **Droits et demandes des Personnes Concernées.** LEGITBEE permettra au Client, d'une manière compatible avec la fonctionnalité de la Solution, d'accéder aux Données à Caractère Personnel du Client, de les rectifier ou de les effacer ou d'en limiter le traitement, selon le cas, notamment par le biais de la possibilité de suppression proposée par LEGITBEE comme indiqué dans la Section 7 (Suppression pendant la Durée), et d'exporter les Données à Caractère Personnel du Client, conformément aux exigences du RGPD. Pendant la Durée, si LEGITBEE reçoit une demande de la part de toute personne physique dont les Données à Caractère Personnel font l'objet d'un traitement (les « **Personnes Concernées** ») portant sur des Données à Caractère Personnel du Client, LEGITBEE conseillera à la Personne Concernée de soumettre sa demande au Client ou de présenter directement cette demande au Client et il appartiendra au Client de répondre à une telle demande. Le Client accepte que LEGITBEE lui apporte une assistance raisonnable afin de se conformer à toute obligation de répondre aux demandes de Personnes Concernées, en ce compris, le cas échéant, l'obligation du Client de répondre aux demandes d'exercice des droits de la Personne Concernée prévus au Chapitre III du RGPD, en respectant les engagements énoncés dans la présente Section, dans la mesure où LEGITBEE est en mesure de répondre à de telles demandes.
17. **Localisation géographique des Données.** Pendant toute la Durée, LEGITBEE s'engage à ce que les Données à Caractère Personnel du Client soient hébergées exclusivement sur le territoire de l'Union Européenne.
18. **Sous-Traitants Ultérieurs.** Par les présentes, le Client autorise expressément le recours à des affiliées de LEGITBEE en tant que Sous-Traitants Ultérieurs pendant la durée du contrat. En outre, le Client, par les présentes, autorise de manière générale le recours à tous autres tiers en tant que Sous-Traitants Ultérieurs (les « **Sous-Traitants Ultérieurs** »), sous réserve du respect par LEGITBEE de la présente Section 18. A la date d'entrée en vigueur des Conditions, LEGITBEE peut être amenée à confier des opérations aux Sous-Traitants Ultérieurs énumérés à l'Appendice 2. Lorsqu'il fera appel à un Sous-Traitant Ultérieur, LEGITBEE (a) s'assurera, au moyen d'un instrument juridique ou d'un contrat écrit, que (i) le Sous-Traitant Ultérieur n'accède aux Données à Caractère Personnel du Client et ne les traite que dans la mesure nécessaire à l'exécution des obligations qui lui sont sous-traitées, et le fait conformément aux Conditions (en ce compris la présente CTD) ; et (ii) les obligations de protection des données énoncées à l'article 28(3) du RGPD, telles qu'elles sont décrites dans la présente CTD, sont imposées au Sous-Traitant Ultérieur par ledit instrument juridique ou le contrat ; et (b) demeurera entièrement responsable de toutes les obligations sous-traitées au Sous-Traitant Ultérieur, ainsi que de tous les actes et omissions de celui-ci.
19. **Registres des activités de Traitement.** Le Client reconnaît que le RGPD impose à LEGITBEE de : (a) collecter certaines informations et de tenir des registres contenant ces informations, notamment le nom et les coordonnées de tout Sous-Traitant et/ou Responsable du Traitement pour le compte duquel LEGITBEE agit et, le cas échéant, du représentant local et du délégué à la protection des

données dudit Sous-Traitant ou Responsable du Traitement, ainsi que les catégories de traitements effectués pour le compte de chaque Responsable du Traitement et, dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles ; et (b) de mettre ces informations à la disposition des Autorités de Contrôle.

20. **Plafond de Responsabilité.** Le plafond de responsabilité fixé dans les Conditions régissant la fourniture de la Solution, dont la présente CTD fait partie intégrante, s'applique à tout manquement aux stipulations de la présente CTD ou à tout préjudice susceptible de résulter du non-respect par LEGITBEE du RGPD.
21. **Stipulations diverses.** Ni les droits ni les obligations d'une Partie ne peuvent être cédés en totalité ou en partie sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie, étant toutefois entendu que la présente CTD pourra être transférée ou cédée en cas de restructuration ou de changement de contrôle affectant une Partie aux présentes. En cas de différend entre les Parties lié à la présente CTD, celles-ci négocieront de bonne foi afin de résoudre leur différend. Si le différend ne peut être résolu par des négociations de bonne foi entre les Parties, il sera tranché définitivement par un tribunal public compétent du lieu du siège de LEGITBEE. La présente CTD est soumise au droit français, sans référence à ses règles de conflits de lois. Toute modification de la présente Convention de Traitement des Données devra faire l'objet d'un avenant écrit, à défaut duquel elle sera nulle et de nul effet.

Appendice 1 : Informations sur le Traitement des Données

Objet	Fourniture par LEGITBEE au Client de la Solution et des Services Afférents.
Catégories de Personnes Concernées : Catégories de Personnes Concernées dont les Données à Caractère Personnel seront Traitées par LEGITBEE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les Utilisateurs particuliers 2. Les Destinataires 3. Toute autre personne dont les données sont traitées par le biais de la Solution (hors Utilisateurs professionnels et particuliers) ; par exemple : toute personne identifiée sur tout document traité par la Solution
Catégories de données : Données à Caractère Personnel qui seront traitées par LEGITBEE	<p>Les Données à Caractère Personnel qui seront traitées par LEGITBEE comprennent pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les Utilisateurs particuliers : les données transmises, éditées, collectées ou consultées par le Client et ses Utilisateurs Professionnels par le biais de la Solution et des Services Tiers ; elles peuvent comprendre les catégories de données suivantes : identifiants d'utilisateur, nom, prénom, courriers électroniques, données patrimoniales, informations textuelles utilisées dans les documents patrimoniaux et administratifs, informations du journal d'activité ainsi que toute donnée pouvant être renseignée par les Utilisateurs professionnels et particuliers dans les champs des formulaires de la Solution. 2. Les Destinataires : leur civilité et leurs coordonnées 3. Toute autre personne : leur mention et leurs coordonnées dans les documents transmis à travers la Solution
Lieu des opérations de Traitement : Lieux où les Données à Caractère Personnel seront traitées par LEGITBEE	Les Données à Caractère Personnel seront traitées dans les localisations géographiques où sont situés les collaborateurs de LEGITBEE qui travaillent en télétravail, dans les établissements de LEGITBEE (France) et dans les datacenters des hébergeurs (Europe).
Finalités Finalités pour lesquelles les Données à Caractère Personnel seront traitées par LEGITBEE	<p>LEGITBEE traitera les Données à Caractère Personnel indiquées ci-dessus pour les finalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de la Solution et des Services Afférents • Hébergement des Données à caractère personnel
Durée du Traitement : Durée pendant laquelle LEGITBEE exercera ses activités de Traitement	Pendant toute la durée des CGVU et conformément à la politique de confidentialité des Utilisateurs particuliers (https://account.legitbee.com/privacy-policy.pdf) pour les Données personnelles des Utilisateurs particuliers auxquels les Utilisateurs professionnels accèdent au travers de la Solution.

Appendice 2 : Sous-Traitants Ultérieurs

Nom de l'entité	Localisation des traitements	Services concernés
Scaleway	France	Hébergement de la Solution et des Données
OVH	France	Hébergement des sauvegardes
Crisp	Union Européenne	Support applicatif
Mailjet	Union Européenne	Messagerie électronique
June.so	Union Européenne	Analyse des données

Annexe 3 – Contrat de Niveau de Service (SLA)

1. Niveau de disponibilité du service

LEGITBEE s'engage à rendre la Solution disponible aux Utilisateurs pendant au moins 99% du temps ("**Disponibilité de la Solution**"). La Disponibilité de la Solution sera calculée mensuellement en appliquant la formule suivante :

Disponibilité de la Solution = [(Disponibilité Réelle divisée par Disponibilité Totale Programmée) multipliée par 100%].

avec les définitions suivantes :

"**Disponibilité Réelle**" signifie la Disponibilité Totale Programmée (en minutes) moins les Interruptions (en minutes).

"**Interruption**" signifie le temps d'indisponibilité de la Solution, c'est-à-dire le temps (en minutes) pendant lequel les Utilisateurs ne peuvent pas accéder à la Solution. Ne sera pas considéré comme une Interruption tout dysfonctionnement partiel et temporaire de la Solution n'altérant pas ses Fonctions de Base telles que définie ci-dessous ainsi que toute indisponibilité de la Solution due à l'un des événements ou facteurs suivants ("**Exclusions**") : un cas de force majeure ; toute utilisation de la Solution par le Client ou tout Utilisateur en violation des Conditions ou non conforme à la Documentation ; la Maintenance de la Solution telle que définie ci-dessous ; les suspensions de l'accès à la Solution autorisées par les Conditions ; toute indisponibilité causée par un événement au-delà du contrôle raisonnable de LEGITBEE, comme la défaillance ou le dysfonctionnement d'une technologie d'un tiers ou de l'environnement du Client ou d'un tiers (par exemple réseau Internet du Client) ; toute indisponibilité causée par les Données du Client.

"**Fonctions de Base**" de la Solution signifie, pour les Clients et leurs Utilisateurs professionnels, les fonctionnalités de base identifiées dans l'Annexe 1 des Conditions.

"**Maintenance de la Solution**" désigne le temps (en minutes) pendant lequel la Solution n'est pas accessible au Client en raison de la maintenance de la Solution, y compris pour la maintenance et les opérations de Mises à Jour de la Solution et des solutions de tiers utilisées par LEGITBEE pour fournir la Solution. La maintenance de la Solution comprend la maintenance programmée et la maintenance d'urgence non programmée. Dans la mesure du possible, LEGITBEE fournira au Client un préavis écrit raisonnable de toute maintenance programmée ou d'urgence.

"**Disponibilité Totale Programmée**" signifie 7 jours par semaine, 24 heures par jour en minutes.

2. Crédits SLA

Si la disponibilité de la Solution au cours d'un mois donné est inférieure à 99%, LEGITBEE accordera au Client un crédit SLA tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Disponibilité de la Solution	Crédits SLA
< 99% - >= 95%	2% du prix mensuel payé par le Client
< 95% - >= 90%	5% du prix mensuel payé par le Client
< 90%	10% du prix mensuel payé par le Client

LEGITBEE appliquera les crédits SLA comme une réduction sur le Prix de la Solution lors de la prochaine facture émise au Client. Les crédits SLA susmentionnés constituent le seul et unique recours du client et la seule et unique responsabilité de LEGITBEE en cas de violation de l'accord de niveau de service. Les informations de statut et de disponibilité de la Solution sont mises à disposition du Client sur la page <https://status.legitbee.com/>.

Annexe 4 – Conditions et modalités de Support

Les présentes Conditions et Modalités de Support relatives aux services de support technique (les "Conditions de Support") s'appliquent aux services de support proposés par LEGITBEE dans le cadre de la fourniture de la Solution prévue par les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation LEGITBEE. Les termes en majuscules ont la signification qui leur est donnée dans les Conditions.

Une plateforme d'assistance en ligne est à la disposition des Utilisateurs professionnels à l'adresse <https://help.pro.legitbee.com/> afin de leur fournir des informations utiles pour utiliser la Solution ainsi qu'un canal de discussion (chat). L'utilisation de la Plateforme d'Assistance en Ligne est soumise aux Conditions.

L'Utilisateur professionnel peut soumettre des demandes de support via le chat ou par email à l'adresse électronique suivante : contact.pro@legitbee.com.

Lorsqu'il fait une demande, l'Utilisateur professionnel doit fournir les informations de diagnostic nécessaires au traitement de sa demande, y compris, sans s'y limiter, une description du problème, de la configuration et du réseau du Client et toutes Données du Client pertinentes. L'Utilisateur professionnel communiquera (chat, visio, email, téléphone) pour répondre aux questions et aider l'équipe support de LEGITBEE comme de besoin. Lorsque cela est nécessaire, l'équipe Support de LEGITBEE et/ou toute personne autorisée par LEGITBEE aux fins des présentes pourra (i) accéder aux Données de Client et/ou (ii) impersonnaliser l'Utilisateur pour accéder à son environnement, étant précisé que ces accès seront limités dans le temps et utilisés uniquement aux fins de traitement de la demande de l'Utilisateur.

Si LEGITBEE considère qu'une demande de support est une demande de fonctionnalité, LEGITBEE pourra rediriger la demande en interne ou rediriger l'Utilisateur pour qu'il consigne cette demande auprès de l'équipe produit afin qu'elle soit prise en considération pour l'ajouter éventuellement à une Mise à Jour de la Solution, sans que LEGITBEE ne soit débitrice d'une obligation de résultat à cet égard.

LEGITBEE fournira aux clients un accès à la Plateforme d'Assistance en Ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour une aide en libre-service. Les jours et heures d'ouverture de l'équipe support LEGITBEE sont du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (fuseau horaire de Paris), hors jours fériés en France.

Les parties conviennent que tout le support fourni par le personnel de support de LEGITBEE en vertu des présentes sera fourni en français.

LEGITBEE fournira les services de support tant que les Conditions sont en vigueur et n'aura aucune obligation de fournir des services de support après l'expiration ou la résiliation des Conditions.